

**EPREUVES DU CALENDRIER FEDERAL**

	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
Toutes disciplines sauf BMX	Arbitre : 50 € Chronométreur : 60 €	0,33 € du km
<b>BMX</b>	Arbitre : 25 €	10 €

**EPREUVES DU CALENDRIER REGIONAL**

Route	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
1 <sup>ère</sup> catégorie	Arbitre : 50 € Chronométreur : 60 €	10 € si distance AR < 100 km 20 € si distance AR > 100 km
2 <sup>ème</sup> catégorie	Arbitre : 35 € Chronométreur : 45 €	
3 <sup>ème</sup> catégorie, Pass'Cyclisme, Cadet, Minime	Arbitre : 25 € Chronométreur : 35 €	

Piste	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
	Arbitre : 25 € Chronométreur : 40 €	10 €

VTT – Cyclo-cross	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
	Arbitre : 40 € Chronométreur : 50 €	10 € si distance AR < 100 km 20 € si distance AR > 100 km

Pour une journée continue ou une demi-journée avec 3 départs ou plus : 10 € supplémentaires.

Panier repas non prévu par l'organisateur : 13 €

**NB** : Si un Arbitre réside hors des limites du Comité Régional, le quota kilométrique sera facturé du siège du Comité Régional au départ de l'épreuve ALLER-RETOUR.

**Remarques :**

Sont pris en charge par le Comité régional :

- Les arbitres désignés sur les championnats régionaux
- Un arbitre supplémentaire sur les épreuves officielles du Comité régional (Coupe d'Ile de France de cyclo-cross, Coupe d'Ile de France de VTT cross-country Challenges du CIF route), qui pourra être désigné par la CRCA pour l'établissement des classements généraux.

Dans toutes les autres situations la prise en charge revient au club organisateur.